



Département de Vaucluse

Mairie de Loriol du Comtat

République Française

## PV valant Compte Rendu

### Conseil Municipal du Jeudi 17 mars 2022

Présents : Monsieur BORGIO Gérard, Maire

Adjoints (5) – ARCHANGE Serge, MATHIEU Brigitte, ALARCOS Antoine, Pascale REY, FREUND Daniel.

Elus (12) –, BOUIX Margaux, Christian COSTE, LE PECHEUR Evelyne, MATHIEU Guy, PEREZ FISSEUX Séverine, DUBOEUF Frédéric, HATCHERIAN Christelle, Guylaine BONFILS, CAMPS Christophe, DUBOEUF Sandrine, Carole DAVIN.

- Absente : Jacqueline DELMOTTE,
- Excusée : Laure VANDERSTEEN
- FLAMAND Sylvie donne procuration à Christian COSTE ; ULPAT Fabien donne procuration à ARCHANGE Serge ; GHILARDI Olivier donne procuration à ALARCOS Antoine ; BRESSY Pierre . donne procuration à BORGIO Gérard.

Nombre de VOTANTS : 21

Secrétaire de séance : Carole DAVIN

Début de séance à 18h30

Fin de séance à 20h23

## DELIBERATIONS :

### ADMINISTRATION GENERALE : *Gérard BORG*

Adoption du PV du Conseil Municipal du 24 février 2022.

Il est demandé d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2022.

- La proposition est votée :
  - POUR : 21
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE : *Gérard BORG*

- A. Délibération N° 24022022-013 : Gratuité du repas organisé pour les vacances de printemps prévu en remplacement de celui initialement organisé pour Noël 2021

Monsieur le Maire, propose en séance, l'organisation d'un repas, à l'attention des élèves des écoles maternelle et élémentaire, le jeudi 28/04, après les vacances de printemps et remplaçant le repas de Noël 2021, annulé en décembre pour des raisons liées aux nombreuses absences des enfants à cette époque et aux risques de contaminations.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante, de voter la gratuité de ce repas.

- La proposition est votée :
  - POUR : 21
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0

### POLITIQUE DE LA VILLE : *Gérard BORG*

- B. Délibérations N° 24022022-014 : Proposition d'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures du matin

Il est proposé à l'assemblée délibérante, de voter l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures du matin.

Il est rappelé qu'en France, toutes les communes peuvent adopter l'extinction de l'éclairage sur cette tranche horaire, cependant elles doivent garantir la sécurité de leur population.

C'est pourquoi dans l'hypothèse où cette proposition serait actée, de vérifier et mettre en œuvre les points suivants :

- Évaluer les risques en prenant en compte la fréquentation et la circulation et en analysant la dangerosité d'un tel dispositif,
- Informer la population concernée,
- Prendre un arrêté qui sera affiché et mis à disposition de la population dans le bulletin municipal et sur le panneau d'affichage. Cet arrêté devra mentionner les lieux et les horaires d'extinction et d'éclairage. (Article L 2131-1 et 2 du code Général des Collectivités Territoriales),
- La pose de panneaux d'informations à l'entrée de la commune est fortement recommandée.

Après divers échanges sur le sujet, et notamment le manque de visibilité sur l'intérêt financier de cette opération, il est décidé de ne pas voter pour l'instant cette proposition.

### C. Délibérations N° 24022022-012 : Mise en œuvre d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité N°1 du PLU afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque

Monsieur le Maire expose brièvement l'historique et les enjeux d'intérêt général du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Loriol du Comtat

La société URBASOLAR s'est rapprochée de la commune de Loriol-Du-Comtat pour présenter son projet de centrale photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « Mourre Dey Masquo », afin de reconvertir et valoriser un ancien terrain ayant servi de centre d'essais et de destructions pyrotechniques de 1983 à 2008. Ces terrains ne sont pas cultivés et sont sans utilisation agricole ou forestière.

La nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie publiée au journal officiel le 23 avril 2020 fixe des objectifs importants à la filière du photovoltaïque française avec un objectif de multiplication par 2 de la puissance photovoltaïque installée à l'horizon 2024 (20,1GW) et par 5 à l'horizon 2028 (entre 35,1 GW et 44GW). Les terrains objets de ce projet solaire pourront être présentés à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) afin d'obtenir un complément de rémunération pour la vente de son électricité.

Ce projet de parc photovoltaïque présente un intérêt général en permettant d'accroître les sources de production d'énergie renouvelable solaire sur la commune, en réponse aux enjeux de transition énergétique posés aussi bien au niveau local, régional que national.

En effet, la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe pour objectif d'atteindre 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du 15 octobre 2019 pose notamment comme objectifs :

- de diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 27 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- d'augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'Arc Comtat Ventoux, dans son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), pose comme orientation 3.4.2 « Favoriser le développement raisonné des énergies renouvelables, dans le respect de la sensibilité paysagère du territoire » en privilégiant les sites déjà artificialisés.

Enfin, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en vigueur, dans son orientation 5.2, vise la reconversion de cette friche industrielle pour l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Le projet se situe sur un zonage AUE du Plan Local d'Urbanisme qui correspond à une zone à urbaniser secteur naturel insuffisamment équipée et desservie dont l'ouverture à l'urbanisation de la zone est subordonnée à une modification du PLU. Ce secteur constitue une réserve foncière dans l'attente d'un projet photovoltaïque.

Une évolution du document d'urbanisme à travers une déclaration de projet s'avère donc nécessaire pour le rendre compatible avec le projet. En concertation avec la DDT, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sur la base de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme a été retenue pour ouvrir à l'urbanisation la zone AUE. La commune est compétente pour prescrire cette procédure.

L'objectif de cette procédure est donc d'ouvrir à l'urbanisation la zone AUE afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque. La déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU sera soumise à évaluation environnementale et à enquête publique tout comme le dossier opérationnel de permis de construire.

- La proposition est votée :
  - POUR : 21
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0

## D. Délibérations N° 24022022-015 : Vote du Compte Administratif

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2021 dont la synthèse se présente comme suit :

Sections	Réalisation 2021		Report 2020	Résultats avant RAR	Restes à Réaliser	Résultat 2021
	Dépenses	Recettes				
Fonctionnement	1 519 706.97 €	1 792 674.76 €		272 967.79 €		272 967.79 €
Investissements	881 078.15 €	822 546.27 €	88 310.03 €	29 778.15 €	138 678.80 €	168 456.95 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 400 785.12 €</b>	<b>2 615 221.03 €</b>	<b>88 310.03 €</b>	<b>302 745.94 €</b>	<b>138 678.80 €</b>	<b>441 424.74 €</b>

- La proposition est votée :
  - POUR : 21
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0

## E. Délibérations N° 24022022-016 : Vote du Compte de Gestion

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2021. M. Serge ARCHANGE précise que les résultats du compte de gestion de la Trésorerie et du compte administratif de la ville sont identiques.

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

47300 - VILLE DE LORLON DU COMBAT Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	88 310,03		-88 521,88		29 778,15
Fonctionnement	326 936,65	326 936,65	272 967,79		272 967,79
<b>TOTAL I</b>	<b>415 246,68</b>	<b>326 936,65</b>	<b>214 435,91</b>		<b>302 745,94</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commerciaux					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>415 246,68</b>	<b>326 936,65</b>	<b>214 435,91</b>		<b>302 745,94</b>

- La proposition est votée :
  - POUR : 21
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0



## F. Délibérations N° 24022022-017 : Affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, d'un montant de 272 967.79€, à la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2022. Cette affectation doit faire l'objet d'une délibération après avoir adopté le compte administratif 2021 et avant de voter le budget primitif 2022.

- La proposition est votée :
  - POUR : 21
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0

## INFORMATIONS :

- G. Gérard Borgo : Monsieur le Maire informe l'assemblée, sur la proposition d'inclure au futur PLU, l'obligation d'enduire les murs (clôtures, habitation...) se trouvant au droit des voiries communales. Afin d'imposer, que tous les murs se trouvant au droit du domaine public, soient automatiquement enduits, Monsieur le Maire précise que ce point sera inscrit au prochain règlement d'urbanisme.
- H. Margaux Bouix : Madame Bouix informe l'assemblée des prochaines manifestations qui seront organisées sur notre commune :
- Une activité organisée par la commission petite-enfance / jeunesse qui aura lieu le 9/04, autour d'une initiation au biathlon qui se tiendra devant la mairie.
  - Un concours de pétanque parents/enfants où l'inscription sera au "bon vouloir" de chaque participant et les bénéfices seront reversés à l'association du service pédiatrique de l'hôpital d'Avignon. Cette manifestation devrait se dérouler le 7/05, date à confirmer.
- I. Gérard Borgo : Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il serait envisageable d'octroyer un don de 1000 euros pour l'Ukraine. Dans la même mesure, il serait proposé, le cas échéant, d'aider par l'intermédiaire du CCAS, les familles Loriolaises qui hébergeraient des familles Ukrainiennes. Ces Initiatives seront mises au vote du prochain Conseil Municipal

Fait à Loriol-du-Comtat 23/03/2022

La secrétaire de séance,



Carole DAVIN

Le Maire,

